



Forum régional de sensibilisation et de renforcement des capacités des médias et des organes de régulation de la communication sur la prévention des conflits liés aux discours de haine et la lutte contre ce phénomène en Afrique centrale

26-29 octobre 2021, Douala, Cameroun

RAPPORT GENERAL





SOMMAIRE

Introduction.....	3-4
I - Temps et messages forts de la cérémonie d'ouverture	4-6
II - Les attentes des participants.....	6
III - De l'importance du Forum régional de Douala.....	6-7
IV - Discours haineux : état des lieux prospectif – Revue des instruments juridiques.....	7-9
V - Discours haineux, liberté d'expression/d'opinion et responsabilité sociale des journalistes.....	9-10
VI – Les contenus haineux dans les espaces numériques : impact sur la paix sociale.....	10-11
VII - Rôle et obligations des médias dans la prévention des conflits liés aux discours de haine	11-14
VIII - Partages d'expériences et de bonnes pratiques.....	14-15
IX - Economie et état de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'ONU	15-17
X – La CEEAC à la recherche d'un « agenda régional holistique et consensuel ».....	17-18
XI - Lutte contre les discours haineux : contribution(s) de la communauté religieuse.....	18-20
XII - Lutte contre les discours haineux : contribution de l'Etat, des politiques, de la société.....	20-22
XIII - Mise en place d'une Plateforme pour la paix et le développement durable	22-23
OBSERVATIONS GENERALES ET PERSPECTIVES	23 - 25
ANNEXE I - CODE ETHIQUE DES JOURNALISTES DE L'AFRIQUE CENTRALE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS HAINEUX DANS LES MEDIAS ET LES RESEAUX SOCIAUX.....	26
ANNEXE II - GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS D'AFRIQUE CENTRALE.....	27
ANNEXE III : RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA STRATEGIE REGIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE EN AFRIQUE CENTRALE.....	28
ANNEXE IV - DECLARATION DE DOUALA.....	29
ANNEXE V - LISTE DES PARTICIPANTS.....	30-33



Le Forum régional de sensibilisation et de renforcement des capacités des médias et des organes de régulation de la communication sur la prévention des conflits liés aux discours de haine et la lutte contre ce phénomène en Afrique centrale a eu lieu du 26 au 29 octobre 2021 à Douala, capitale économique du Cameroun. Organisé conjointement par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), il a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires, y compris le Gouvernement camerounais, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme en RDC (BCNUDH), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et le Bureau Afrique centrale de l'UNESCO.

Le Forum s'est déroulé en présence d'une quarantaine de participants assidus, constitués de responsables des médias et acteurs des réseaux sociaux issus de l'Angola, du Burundi, du Cameroun¹, de la République centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC), du Gabon, du Rwanda et du Tchad. Il s'agissait du premier segment d'un vaste programme (en trois phases) dont l'objectif global, selon la note conceptuelle du projet distribué aux participants, est de faire un état des lieux ainsi que des initiatives visant à prévenir et à lutter contre le discours de haine dans les supports de communication écrite, audiovisuelle et cybernétique. Le Forum avait aussi pour ambition de créer un cadre pour soutenir la réflexion sur le phénomène du discours de haine, qui se nourrit manifestement d'une culture de l'impunité favorisée, entre autres, par la faiblesse des outils de régulation et d'autorégulation. Par ailleurs, cette initiative avait pour but d'aider la Commission de la CEEAC à entamer une discussion sur le développement d'une stratégie régionale de prévention et de lutte contre les discours de haine dans les médias, conformément aux orientations du Secrétaire général des Nations Unies relatives à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'ONU sur la lutte contre le discours de haine lancés en 2019.

¹ Des partenaires gouvernementaux et institutionnels impliqués dans la lutte contre les discours de haine ont également pris part aux travaux : le Conseil national de la communication, la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education civique, le Ministère de la Communication, etc. La liste de tous les participants est annexée à ce rapport.





Le programme des travaux tenait compte de ces enjeux et de ces attentes. Outre les cérémonies protocolaires, les sessions de familiarisation et d'orientation ainsi que celles consacrées au partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discours de haine et la xénophobie ont retenu l'attention. Les travaux en/de groupe ont permis d'approfondir les questions soulevées lors des débats animés par des experts et universitaires en plénière, notamment dans la phase introductive du Forum². Le présent rapport propose une synthèse permettant d'avoir une idée globale de ce qu'il faut retenir des quatre jours des assises de Douala.

I - Temps et messages forts de la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture officielle du Forum a été marquée par trois séquences. Avant la photo de groupe et le cocktail de circonstance, les participants ont suivi avec attention deux allocutions. Dans son mot de bienvenue, le Directeur exécutif de l'Association camerounaise des professionnels des médias, M. Tarhyang Enowbikah Tabe, a, au nom de ses confrères, souhaité un bon séjour à tous les participants venus des autres pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Il a saisi cette occasion pour souligner l'importance du Forum de Douala, précisant qu'il est organisé à un moment où la haine pollue les contenus de la plupart des médias de la sous-région ainsi que les réseaux sociaux. « Nous tenons [...] à remercier les organisateurs de ce sommet révolutionnaire qui vise à éradiquer [...] le discours de haine dans une sous-région sujette aux conflits comme la nôtre », a-t-il souligné, rappelant qu'au cours des 75 dernières années, ce fléau a été « un signe avant-coureur des crimes atroces qui l'ont suivi, y compris le génocide, comme au Rwanda, en Bosnie ou au Cambodge ». Dans ce contexte, M. Tarhyang Enowbikah Tabe a insisté sur la mission cruciale des journalistes : « c'est [...] notre engagement en tant que professionnels des médias de prévenir et de combattre les discours de haine dans notre chère sous-région ».

² Les travaux étaient placés sous la coordination générale de M. Norbert N. Ouendji, Responsable de l'Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique de l'UNOCA.



« Les médias peuvent prévenir et lutter contre les discours de haine en faisant tout simplement leur travail dans les règles de leur noble art »



Le Message de bienvenue du représentant des participants camerounais a été suivi par l’allocution d’ouverture des travaux du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l’Afrique centrale et Chef de l’UNOCA, M. François Louncény Fall³. Dans son discours, il a regretté l’inflation des mots de la haine dans les supports de communication de masse. Il a fait un rappel du rôle néfaste qu’ont joué les médias dans les crises en Afrique centrale, notamment le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 avec la tristement célèbre Radio-télévision libre des Mille Collines et le journal *Kangura*, qui ont attisé la haine contre les Tutsis et les Hutus modérés et incité à leur extermination. M. François Louncény Fall a dressé un tableau sombre de la situation, en particulier dans les Etats en proie aux conflits armés, aux crises diverses ou à des processus électoraux tendus. S’appuyant sur des cas précis, il a fait observer que les discours de haine guette tous les pays de l’Afrique centrale, et sont utilisés comme arme par de nombreux protagonistes. « La haine retarde la marche [...] vers le développement, y compris l’atteinte des Objectifs de développement durable, en incitant à la violation des droits de l’homme et en promouvant

³ M. Salah Khaled, Directeur régional du Bureau Afrique centrale de l’UNESCO, a également pris part à la cérémonie d’ouverture. Deux experts dudit Bureau ont suivi tous les travaux.



l'exclusion et la discrimination à l'égard de certaines catégories de vos populations, créant ainsi les conditions propices à l'éclosion ou à l'aggravation des crises et conflits », a-t-il déploré, invitant les organes de presse à faire preuve de responsabilité face à ces enjeux. « Les médias peuvent prévenir et lutter contre les discours de haine en faisant tout simplement leur travail dans les règles de leur noble art : c'est-à-dire chercher, recouper et vérifier l'information avant de la rendre publique. Car en effet, la haine se nourrit souvent d'informations erronées, parfois même falsifiées », a précisé M. Fall. C'est le même message qu'il a transmis aux journalistes lors d'un échange à l'issue de la cérémonie d'ouverture.

II - Les attentes des participants

Le tour de table animé par Mme Marilyn Ngum Fru, Conseillère politique principale/UNOCA, a permis aux participants de reconnaître et de mesurer la profondeur de ces interpellations du Chef de l'UNOCA. Il en ressort que tous sont préoccupés par cette situation et plaident pour que l'hémorragie cesse. Dans ce sens, ils ont émis le vœu que le Forum de Douala favorise la mise en place des outils concrets de lutte contre les propos haineux. D'où l'importance de l'expérience des uns et des autres dans la mobilisation des éléments de riposte. Ils ont également mis en relief la nécessité de mutualiser les efforts afin de faire face de manière coordonnée et cohérente aux discours de haine, y compris en capitalisant les acquis de la lutte contre ce fléau, en examinant les canaux de destruction, en identifiant et en développant les outils numériques avec des messages-clefs pour aider les jeunes générations. De même, il convient, selon eux, de prendre des mesures appropriées pour revenir à un discours réconciliateur et pour promouvoir un réel changement des comportements, y compris dans le monde des médias où il est impératif pour les journalistes de faire preuve d'honnêteté et d'équité dans le traitement de l'information.

III - De l'importance du Forum régional de Douala

La leçon inaugurale du Professeur Charly Gabriel Mbock (Anthropologue) a permis de montrer l'importance du Forum de Douala dans la recherche des solutions et des approches méthodologiques pour répondre à ces enjeux majeurs. Elle part de l'hypothèse de travail selon laquelle pour éradiquer un mal dûment diagnostiqué, il faut soigner ses causes et pas ses conséquences. L'orateur, qui était l'intervenant principal du Forum, convie alors à une réflexion sur ce qu'il a appelé « le destructivisme social ». Car, il ne s'agit pas de faire juste la morale, mais de se poser des questions difficiles, après un diagnostic dûment fait : comme par exemple, soigner les conséquences ou bien les causes ? Les





conséquences déplorées sont conjoncturelles. Ici, l'anthropologue convoque à la mémoire deux figures emblématiques du monde religieux et politique camerounais : Monseigneur Jean Zoa⁴ qui réclamait aux gouvernants d'être justes, et M. Solomon Nfor Gwei⁵, qui protégeait ceux qui étaient mis au pénitencier par abus. Il convoque aussi une image photographique pour illustrer le gap de la répartition des ressources qui plombe le vivre-ensemble. Il propose alors de remonter aux causes pour soigner le mal à la racine. Car les causes sont structurelles, alors que les conséquences sont conjoncturelles. Il signale au passage que la question ethnique n'est pas spécifique à l'Afrique comme on tend à le faire croire. Il en profite pour expliquer le mode/modèle de fonctionnement de la société africaine : une société polysegmentaire, avec des communautés et un pouvoir polynucléaire. La personne qui parle est un mandataire.

Le Professeur Charly Gabriel Mbock a su trouver les mots justes et adaptés au profil des participants pour répondre aux questions qui ont suivi sa leçon inaugurale. Il soutient que les considérations socio-anthropologiques sont nécessaires dans les stratégies de lutte contre le discours de haine. A cet égard, il estime que l'Afrique doit réintégrer sa culture de passerelles de convivialité. De ce point de vue, le Directeur de recherches souligne que les médias doivent être dotés de moyens permettant de jouer leur rôle d'intermédiaires dans une Afrique des ponts. Il y a donc des identités à prendre en compte ainsi que des forces à fédérer au niveau de la sous-région. Ce qui suppose la réorganisation de l'archéologie culturelle, que nous tendons à négliger alors qu'elle est déterminante dans la refondation de l'organisation sociale et dans la valorisation du vivre-ensemble

L'intervention du Professeur Charly Gabriel Mbock a été saluée par tous les participants. Ils en ont souligné la pertinence, en indiquant par ailleurs qu'elle a facilité les discussions sur les autres thématiques de la session introductive ainsi que celle dédiée au partage d'expérience et aux réflexions prospectives.

IV - Discours haineux : état des lieux prospectif – Revue des instruments juridiques

Dans le chapitre des exposés programmés après la leçon inaugurale, les spécialistes du CNUDHD-AC et du BCNUDH/RDC ont entretenu l'auditoire sur deux sujets d'une importance capitale⁶. Ils ont d'abord

⁴ Ancien Archevêque de Yaoundé, la capitale du Cameroun, entre 1961 et 1998.

⁵ Enseignant d'université et homme d'Etat, il a été aussi Président de la Commission nationale des droits de l'homme (1991-2002)

⁶ Les thématiques concernées ont été préparées par Halidou (BCNUDH), Mireille Muleka (BCNUDH) et Abdoulaye Traoré (CNUDHD-AC). Ce dernier a coordonné la présentation en plénière.



proposé un état des lieux prospectif de la problématique des « discours haineux/incitatifs à la haine et messages xénophobes en Afrique centrale » en insistant sur leurs contextes, les éléments de compréhension des contenus, les mécanismes de construction, les supports utilisés, les acteurs, les cibles et les impacts socio-politiques. L'instrumentalisation de la religion comme facteur d'aggravation des crises et d'incitation à la guerre dans certains pays de la sous-région est ressortie de l'interaction avec les participants concernés. La pédagogie de l'endoctrinement et le discours de stigmatisation ont ainsi été passés au crible.

Les experts du CNUDHD-AC et du BCNUDH/RDC ont ensuite procédé à une lecture critique et pratique des textes/conventions sur la prévention et la répression des discours haineux, notamment en revisitant les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux y relatifs. De manière générale, on retient que la haine (état d'esprit qui se caractérise par des manifestations intenses et irrationnelles d'opprobre, d'hostilité ou de détestation envers le groupe visé), est encadré par l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Il spécifie que « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ». L'application de cette disposition ne devrait pas être un prétexte pour entraver la liberté d'expression. A cet égard, le « Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence » (2012) a défini une grille d'évaluation comportant six éléments d'un seuil qu'il faut atteindre pour qu'une déclaration soit considérée comme relevant du domaine pénal. Cette grille tient compte (1) du **contexte** social et politique, (2) du statut de **l'orateur**, (3) de **l'objet**, à savoir l'intention d'inciter le public à prendre pour cible un certain groupe, (4) du **contenu** et de la forme du discours, (5) de **l'ampleur** de sa diffusion et (6) de **la probabilité** du préjudice, y compris l'imminence (Voir encadré ci-dessous).

Autrement dit, la restriction de la liberté d'expression doit demeurer une exception. Les hommes et femmes des médias ont été invités à s'approprier le Plan d'action de Rabat et à œuvrer pour sa mise en œuvre, y compris en alertant sur les éventuels incidents atteignant le seuil de l'article 20 du PIDCP qui ne font pas l'objet de poursuite ou qui restent impunis.



ENCADRE : plan d'action de Rabat sur l'interdiction de tout appel à la haine nationale

- (1) **Le contexte** : le contexte est très important pour évaluer le degré de certains discours d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence envers un groupe visé. Le contexte peut avoir une incidence directe sur l'intention et/ou la causalité. L'analyse du contexte devrait situer l'acte verbal dans les contextes sociaux et politiques qui existent au moment où l'acte verbal a été émis et propagé ;
- (2) **L'orateur** : le rôle ou le statut de l'orateur au sein de la société devrait être pris en compte, en particulier la position de cette personne ou de son organisation dans le contexte de l'auditoire auquel s'adresse le discours ;
- (3) **L'objet** : l'article 20 du Pacte fait état d'une intention. La négligence ou l'imprudence ne sont pas suffisantes pour qualifier la situation au sens de l'article 20. Cet article requiert un acte d'« appel » et d'« incitation » plutôt qu'une simple dissémination ou circulation d'une information. De ce point de vue, cela nécessite une relation triangulaire entre le sujet du discours, l'objet du discours et l'audience ;
- (4) **Le contenu et la forme** : le contenu du discours constitue l'un des points principaux étudié lors des délibérations d'une juridiction ainsi qu'un élément essentiel de l'incitation. L'analyse du contenu peut inclure le degré de provocation et la manière dont ce dernier est direct, ainsi que la forme, le style, la nature des arguments utilisés dans le discours en question ou l'équilibre entre les arguments utilisés, etc. ;
- (5) **L'ampleur du discours** : cela comprend des aspects tels que la portée du discours, sa nature publique, sa portée et la taille de son audience. D'autres éléments sont également examinés tels que: le discours est-il public ? Quels sont les moyens de diffusion utilisés, par exemple un seul dépliant ou diffusé dans les médias grand public ou par internet ? Quelle était la fréquence, la quantité et la portée de la communication ? L'audience a-t-elle eu les moyens d'agir à partir de l'incitation, que la déclaration ait été diffusée dans un environnement restreint ou largement accessible au grand public ? ; et
- (6) **La probabilité, y compris l'imminence** : par définition, l'incitation est un crime implicite. L'action encouragée par le discours d'incitation n'a pas à être commise pour que ce discours soit considéré comme un acte criminel. Cependant, il faut identifier le niveau de risque de préjudice pouvant en résulter. Cela signifie que les juridictions devront déterminer la probabilité raisonnable que le discours ait pu inciter des actions concrètes envers un groupe visé, tout en reconnaissant le lien de causalité qui devrait être direct.

La présentation⁷ du Professeur Ngange Lyonge Kingsley, Chef de Département Journalisme et Communication de masse à l'Université de Buéa (Sud-Ouest Cameroun), a donné l'occasion d'aller en profondeur sur ce dernier aspect (discours haineux/liberté d'expression).

V - Discours haineux, liberté d'expression/d'opinion et responsabilité sociale des journalistes

D'emblée, l'universitaire a tenu à souligner que même si on ne peut pas opposer au « Hate speech » le « Free speech », le « Hate speech » se nourrit du « Free speech ». Il est parti de la notion de « Hate Speech » pour explorer les contours des appellations de rejet qui désagrègent le tissu social dans la

⁷ « Discours haineux, liberté d'expression/d'opinion et responsabilité sociale des journalistes : promouvoir des médias pour la paix, la tolérance, la non-discrimination et la sécurité ». Sous la modération de M. Najib Mokni, Responsable du Programme Communication et Information/Bureau Afrique centrale de l'UNESCO.



plupart des pays, y compris le Cameroun, cité comme terrain de son étude sur la question. Il s'est alors attelé à montrer la nécessité pour les journalistes de faire preuve de responsabilité sociale en s'abstenant d'abuser de la liberté d'expression ou de s'en servir comme alibi pour exceller dans les discours de haine. Il souligne que cette responsabilité sociale doit découler de la régulation et du professionnalisme. Dans un tel environnement, le Professeur Ngange Lyonge Kingsley recommande plusieurs pistes : le travail en synergie, l'implication de la communauté internationale, la construction d'une relation de confiance ou des mesures mettant les parties en confiance ; l'éducation des parties en conflit ; l'identification des intérêts partisans à « adresser » par le dialogue ; la prévention de la circulation des messages incendiaires (rumeurs) ; la transformation des éléments conflictogènes en éléments « manageables » ; la sortie de la rhétorique de propagande haineuse ; l'amour du terroir ; etc. Ces éléments peuvent contribuer à mettre fin aux stéréotypes et autres labellisations négatives, ainsi qu'à la xénophobie.

Avant de répondre à quelques questions des participants, le Professeur Kingsley Lyonga Ngange a évoqué la nécessité de sortir de la fragmentation des médias, de la monopolisation, de l'agenda personnel contre le professionnalisme, des intérêts économiques qui embrigadent, des pressions et autres contraintes des productions médias ainsi que des médias sociaux à problème. Il a fortement interpellé la communauté des professionnels des médias à réfléchir à la problématique de financement et de la viabilité de la presse. Cette question est essentielle pour l'indépendance des journalistes. Y trouver une solution permettrait de les mettre à l'abri des manipulations et de toutes les dérives déontologiques conduisant parfois à la diffusion incontrôlée des discours de haine, phénomène de plus en plus inquiétant depuis l'avènement d'internet et des réseaux sociaux.

VI – Les contenus haineux dans les espaces numériques : impact sur la paix sociale

Le cas des réseaux sociaux a fait l'objet d'une attention particulière lors du Forum. Le 26 octobre, les participants ont ainsi suivi la présentation de Baba Wame, Docteur en Sciences de l'information et de la communication, Chargé de cours à l'Ecole supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication (ESSTIC) de l'Université de Yaoundé II par ailleurs Sous-directeur en charge des réseaux et applications multimédia au Ministère de la Communication du Cameroun⁸. Il a traité notamment de l'omniprésence/inflation des contenus haineux dans les espaces numériques et de

⁸ Il vient de publier, chez l'Harmattan, un ouvrage intitulé « Journalisme numérique : repenser le paysage médiatique ».



l'urgence d'une réponse coordonnée au regard de leur impact sur la paix sociale. Autrement dit, il a travaillé sur les discours de haine en ligne, en mettant en exergue les effets de la constante augmentation du taux de pénétration des TIC et de la démocratisation de la communication virtuelle⁹. On note que l'émergence des réseaux sociaux a accru l'utilisation et la diffusion du discours de haine à travers la sous-région Afrique centrale. Et que plusieurs composantes de la société et presque toutes les parties prenantes à une crise ou à un conflit utilisent ces plateformes pour diffuser des messages haineux. L'orateur a précisé qu'on peut éviter ces écarts et abus de langage, notamment en observant certaines règles essentielles. Il en a énuméré cinq. Une publication doit ainsi, de son point de vue, être :

- ✓ Positive et courtoise envers la communauté en ligne
- ✓ Simple et compréhensible
- ✓ Encourager la participation à travers des questions ou des appels à l'action
- ✓ Politiquement neutre
- ✓ Visuellement stimulante (photo, vidéo, infographie...)

De manière générale, dans un contexte où des justiciers en ligne font la loi en exposant des citoyens à un tribunal populaire dont les conséquences sont parfois terribles ou terrifiantes, Baba Wame a souligné l'importance d'une mutualisation des efforts pour contrecarrer l'instrumentalisation du numérique à des fins discriminatoires. Le développement d'une stratégie régionale de prévention et de lutte contre ce fléau est en phase avec cette dynamique. Un tel processus devrait prendre en compte tous les principaux acteurs, y compris ceux des réseaux sociaux et des médias en ligne. Les participants ont convenu qu'un travail de fond devrait aussi être fait pour renforcer davantage le rôle des médias classiques dans la promotion d'un discours apaisé. Leurs obligations ont été rappelées dans le cadre d'un panel consacré à ce sujet.

VII - Rôle et obligations des médias dans la prévention des conflits liés aux discours de haine

Trois interventions ont meublé les échanges sur cette thématique programmée le 27 octobre 2021. Haman Mana, Journaliste, Président de la Fédération des éditeurs de presse (FEDIPRESSE) et

⁹ Baba Wame a rappelé qu'en 2020, le taux global de pénétration des outils des TIC (Téléphone mobile) était de 83% contre 44% en 2010. Par ailleurs, l'accès à Internet est passé de 0,24% en 2010 à près de 40,21% en 2020. On note aussi, de plus en plus, une diversification des plateformes d'édition des contenus (Instagram, Twitch, Périscope, Tik Tok, Signal, Telegram...)



Enseignant vacataire à l'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC), a signalé d'entrée de jeu et sans détour que le discours de haine est un « cancer dans les médias ». Il est pourtant facile de l'éviter, notamment si le journaliste prend en considération les quatre aspects qui structurent son activité quotidienne : raconter, révéler, donner la parole, persuader. Ce qui implique aussi la gestion rationnelle des rapports avec les sources d'informations et la maîtrise des textes encadrant la pratique professionnelle.

Dans cette perspective, Haman Mana a indiqué que dans la quête de la vérité, de la confiance et du crédit du public, c'est sur le respect du code de déontologie et l'éthique que le journaliste doit s'appuyer. Parlant de manière imagée, il a affirmé que le « journalisme marche sur deux jambes » : la première est technique (la maîtrise des genres rédactionnels) et la seconde est morale (la déontologie et l'éthique). « C'est la seconde jambe qui crédibilise la virtuosité de la première auprès du public, car si le public ne vous croit pas, la beauté de votre texte ne servira à rien », soutient Haman Mana. Le directeur du quotidien privé camerounais *Le Jour* convoque alors les droits et les devoirs des journalistes contenus dans la Charte de Munich pour montrer comment on peut y tirer des arguments techniques permettant de se prémunir contre les dérapages langagiers. « Il faut dès lors avoir le code de déontologie comme une armure contre les discours de haine, sachant que cette dernière se nourrit de la paresse des journalistes », conclut-il. Dès lors, les praticiens des médias doivent, selon lui, trouver un consensus autour de la question, dans le sillage de l'organisation du Forum de Douala. Car, une nation doit panser ses plaies, en s'accordant sur le minimum, en s'accordant pour pouvoir désigner l'indicible.

Répondant aux préoccupations de quelques participants, Haman Mana a puisé dans son expérience camerounaise et africaine de la pratique journalistique pour revenir sur l'importance de la liberté d'expression et de l'indépendance des hommes et femmes des médias : ils doivent se battre pour préserver ces valeurs essentielles, en évitant de brader leur professionnalisme et leur honneur. Il s'agit en effet de barrer la voie au journalisme de connivence et à la corruption qui gangrène le métier. En définitive, Hama Mana a invité ses jeunes confrères à la résistance face à tout ce qui peut les empêcher de remplir dignement leurs missions. Il a insisté sur celles qui les interpellent dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les discours haineux, lesquels jouent sur une batterie de mécanismes constitués par les préjugés, les clichés, les images, les allégories, les mythes, les métaphores, comme des métastases d'un cancer à éradiquer.



On n'a pas su passer du « tous contre » au « tous pour » dans les ex-colonies

Cette batterie de mécanismes discursifs a également été développée par Ferdinand Njoh Kome, Maître de Conférences en Sciences du langage à l'Université de Douala. Il s'est d'abord interrogé sur la nature du genre qu'est le discours de la haine avant d'énoncer quelques définitions usuelles de la haine, avec ses traits caractéristiques et ses diverses manifestations. Pour lui, le discours de haine n'est pas à confondre avec la controverse et la polémique. Puisant dans la philosophie et l'histoire, il a questionné les notions de civilisation, d'uniformité en insistant sur le fait que les groupes dominants concourent à la visibilité des discours de rejet. Ce faisant, le linguiste dresse un tableau synoptique des lieux préférentiels du discours de la haine. Il place le curseur sur la thématique, le discours ethnophobe, les oppositions politiques. Il problématise le contexte postcolonial marqué par la nationalité qui est rendue difficile parce qu'émanant du colonisateur. On n'a pas su passer du « tous contre » au « tous pour » dans les ex-colonies, dit-il.

L'enseignant-chercheur évolue dans ce paradigme explicatif pour valoir les catégories discursives de haine qui émergent des médias camerounais, notamment dans la nature des invités aux débats télévisés, des interviewés de la presse écrite, du public qui interagit à la radio. On va ainsi de la haine sexuelle (homophobie) à la haine contre l'élite, en passant par la haine raciale, albophobique (la haine de l'albinos), les classes sociales... Aux yeux de l'orateur, toutes ces données transforment l'espace médiatique en une arène de brutalité. Le type de discours mis en observation ici par l'analyste peut y être dissimulé ou explicite. « On est à l'ère de la post-vérité, avec des propos *ad personam* ou *ad hominem*, des procès d'intention, des menaces, du déni de haine », tranche-t-il. Selon Ferdinand Njoh Kome, il y a un tribalisme intellectuel qui existe dans les milieux médiatiques par construction pseudo-rationnelle, un *storytelling* et un management du discours de haine, avec des qualifications dans des émissions en langue nationale qui sont éminemment ethnophobes, notamment dans certaines radios communautaires. Il peut alors en mesurer l'impact à l'aune des facteurs exogènes aux médias, à la surenchère médiatique de la haine, au décalage entre la loi et la conscience éthique, à la crédibilité du métier de journaliste.

Que faire face à cette situation ? L'universitaire propose de sortir de l'immédiateté et de la platitude des faits portés par les réseaux sociaux, de rechercher la profondeur des faits, les enjeux pour une société en transformation (nécessité des humanités médiatiques), d'élaborer une grille de phénomènes liés au



discours de haine local, de mettre en place une charte éthique sous-régionale à signer par les journalistes et une institution de contrôle sortant de la logique des États.

La fragilisation du journaliste fragilise toute la société

Pour sa part, le Professeur Charly Gabriel Mbock a cristallisé son attention sur l'engagement du journaliste, qui peut se commettre, selon sa vocation et son rôle. Dans son paradigme explicatif, il invite à lire Michel Foucault dans *Les Mots et les choses*, ou encore dans *Surveiller et punir*. Il invite aussi à lire Edgar Morin, le crisologue, dans *La pensée complexe*. Il déclare que la société doit protéger ses canaux, ce qui n'est pas souvent le cas, parce que les politiques veulent museler la presse au sujet de leurs faiblesses et autres impérities. L'anthropologue est sentencieux : on n'a pas à exiger aux médias ce qu'on ne s'exige pas à soi-même. On manque constamment de respect aux journalistes, on génère une insécurité plurielle (financière, matérielle, physique). Il s'agit d'avoir conscience des obligations sinon, la fragilisation du journaliste fragilise toute la société, peu importe laquelle. Du point de vue de ce chercheur en sciences sociales/humaines, la bestialité ne peut triompher avec ce prosélytisme qui annonce les extrémismes, car il y a l'infamie, c'est-à-dire la honte des regards qui constitue la punition morale.

Répondant aux préoccupations d'un participant au sujet du sensationnel qui plombe l'informationnel, Charly Gabriel Mbock plaide pour le professionnalisme et le recul critique face aux faits. La critique des sources fait aussi partie de cette démarche journalistique qui ne s'accommode pas de compromissions mais, à la limite, de compromis. Ce, d'autant plus que, selon le chercheur camerounais, le consensus, au sens de direction et de signification, est tout sauf l'unanimité.

VIII - Partages d'expériences et de bonnes pratiques

Un tour de table, pays par pays, était nécessaire pour faire le point sur l'état des médias et de la question du discours de haine en Afrique centrale ainsi que des moyens d'y faire face. On a ainsi pris le pouls du Burundi, du Cameroun, de la RCA, de la RDC, du Gabon, du Tchad, de l'Angola, et du Rwanda¹⁰. Sous la modération de Haman Mana et d'Alain Pangop, cet exercice de partage d'expériences et de bonnes pratiques a permis d'avoir une photographie globale de la situation dans les pays traités. Les uns et les

¹⁰ Invités au Forum, les représentants du Congo (Brazzaville), de la Guinée équatoriale et de Sao Tome et Principe n'ont pas pu faire le déplacement, alors que les organisateurs avaient pris toutes les dispositions pour garantir leur participation et leur prise en charge, y compris en mettant à leur disposition un billet d'avion...



autres se sont montrés diserts sur l'histoire politique de leurs pays respectifs, certainement pour ressortir la spécificité du paysage médiatique dont les discours de haine sont le reflet. La plupart des présentations étaient adossées sur des exemples concrets, avec pour enjeu de montrer comment les dérives médiatiques liées aux discours haineux constituent une menace pour la paix sociale. Les auteurs des discours de haine (leaders d'opinion/politiques, citoyens, etc.), les cibles et les victimes¹¹ ainsi que les supports utilisés pour véhiculer les messages incitatifs à la haine ont été passés en revue. Dans ce dernier cas, outre les médias traditionnels et les réseaux sociaux, les participants ont évoqué les discours publics en période électorale. Au-delà d'une stratégie régionale, ils ont plaidé pour la mise en place des stratégies nationales ainsi que des plans d'action dans les pays ne disposant pas encore de tels instruments. De même, ils ont souligné la nécessité impérieuse de développer des outils de régulation interne, qui complèteraient ou renforceraient éventuellement les mécanismes institutionnels (là où ils existent). Des réflexions approfondies ont été menées sur ces questions dans le cadre d'une session pratique et prospective. A leur demande, les organisateurs ont aussi aménagé un espace dans le programme pour permettre aux participants de jeter les bases d'un travail collaboratif au regard des enjeux et des défis qui les attendent.

La session pratique et prospective comportait deux volets : l'un consacré aux expériences des organisations régionales et internationales ainsi qu'au regard de certains acteurs clés, et l'autre aux discussions sur les outils pour mieux prévenir les discours de haine dans les médias.

IX - Economie et état de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action des Nations Unies

Cette thématique a été traitée par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) et le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme en RDC (BCNUDH). Une vidéo sur l'impact du discours de haine au Rwanda a servi d'introduction à l'exposé proposé par Abdoulaye Traore, porte-parole de ces deux institutions. Elle a aussi facilité les clarifications sur le contexte de l'élaboration de la stratégie onusienne sur la lutte contre les discours de haine. Ici, quatre éléments principaux ont été mis relief : l'exacerbation des crises sociales (xénophobie, racisme, intolérance, etc.) ; l'utilisation d'une rhétorique incendiaire par des médias sociaux à des fins d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ; l'incidence des discours de haine sur de nombreux

¹¹ Il s'agit, généralement, de certains groupes ethniques, linguistiques, culturels, religieux ou socio-politiques ainsi que des communautés étrangères, entre autres.



domaines d'action des Nations Unies (protection des droits de l'homme, etc.) ; et la considération du discours de haine comme une menace pour les valeurs démocratiques, la stabilité sociale et la paix.

Les objectifs visés par la stratégie ont ensuite été déroulés : aider le Système des Nations Unies à s'attaquer aux causes profondes et aux éléments moteurs des discours de haine ; puis à répondre efficacement aux conséquences sociétales des discours de haine. Dans le même esprit, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) et le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) ont mis en relief les principes de la stratégie et les engagements qui y sont contenus. Au-delà de la mobilisation des acteurs compétents, de la communication avec les nouveaux médias et les médias traditionnels et du recours aux technologies, l'accent est mis sur les activités de sensibilisation ainsi que sur la création de nouveaux partenariats et la consolidation des partenariats existants. Sur ce dernier point, il convient de noter que la stratégie souligne que la prévention et la lutte contre le discours de haine n'est pas seulement une préoccupation ou une affaire du Système des Nations Unies. Les mesures concrètes permettant d'y faire face relèvent aussi de la responsabilité des États, des organisations régionales et multilatérales, des entreprises privées, des médias, des dignitaires religieux et d'autres acteurs de la société civile. C'est pourquoi l'ONU prévoit un appui aux États membres qui en font la demande, afin de renforcer leurs capacités d'élaborer des politiques visant à lutter contre les discours de haine.

Les actions de l'ONU en faveur de la lutte contre les discours de haine

Le Forum de Douala participait de la dynamique mise en relief ci-dessus. Il fait du reste partie des actions que mènent les entités onusiennes sur le terrain pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'ONU pour la lutte contre les discours de haine lancés en 2019 par le Secrétaire général des Nations Unies. Plusieurs autres détails sur leurs engagements ont été fournis dans le cadre d'un exposé co-présenté par M. Mokni Najib¹² et Mme Pamela Lubaki Kheya¹³. Les participants ont ainsi davantage pris connaissance de nombreux efforts que déploient le BCNUDH/RDC, le CNUDHD-AC, la MINUSCA, la MONUSCO, l'UNOCA et l'UNESCO, dans le cadre de leur mandat respectif, pour prévenir les discours de haine et contribuer à la lutte contre ce phénomène.

¹² Responsable du Programme Communication et Information, Bureau Afrique centrale de l'UNESCO.

¹³ Assistante à l'Unité de sensibilisation à la Division de la Communication stratégique et de l'Information de la MONUSCO.



Outre les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des parties prenantes concernées, on note que la plupart des entités de l'ONU basées en Afrique centrale sont mobilisées, aux côtés des Etats et des partenaires (y compris la société civile), pour développer des stratégies nationales¹⁴ ainsi que des outils efficaces permettant de lutter contre les discours de haine. La contribution à l'élaboration et à l'adoption d'une *Check-list* pour contrer le discours de haine dans les médias a été citée comme l'un des exemples concrets¹⁵. L'éducation aux médias constitue aussi une priorité des Nations Unies par ailleurs de plus en plus conscientes de la nécessité de prendre en compte l'éducation au numérique - non seulement dans les écoles mais aussi dans les familles.

X - La CEEAC à la recherche d'un « agenda régional holistique et consensuel »

Sur toutes les questions soulevées ci-dessus, les entités onusiennes en Afrique centrale ont rappelé l'importance des actions concertées et coordonnées avec les organisations sous-régionales et régionales. A cet égard, le partenariat stratégique entre l'UNOCA et la Commission de la CEEAC ainsi que la collaboration de celle-ci avec les autres institutions de l'ONU ayant un mandat régional (Bureau Afrique centrale de l'UNESCO et CNUDHD-AC, entre autres) constitue un atout qu'il faudrait densifier. Le Forum de Douala en a posé les bases solides. C'est du moins que ce pense François Koko Sadiki, Chef de Service du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC)/CEEAC¹⁶. Le chercheur en science politique soutient que ledit Forum est « une démonstration de la nécessité de renforcer le travail des organisations opérant dans la région, y compris la CEEAC, l'UNOCA, l'UNESCO et le Centre de Yaoundé [CNUDHD-AC], sur la problématique des discours de haine ». Il a précisé que « pour mieux y parvenir, quelques préalables doivent être remplis, notamment la reconnaissance du caractère transversal de [cette] problématique et les spécificités des législations et réglementations nationales en la matière ». Pour conclure, François Koko Sadiki a souligné que cette démarche est la mieux indiquée pour permettre à la CEEAC de formuler un « agenda régional sur la prévention et la lutte contre les discours de haine qui soit holistique et consensuel ».

¹⁴ Sur le modèle de la RCA qui a adopté, le 30 juin 2018, un « Plan national pour la prévention de l'incitation à la discrimination, la haine et la violence ».

¹⁵ Le Directeur exécutif de l'Association camerounaise des professionnels des médias en a reconnu l'importance. Il a insisté pour que cette « check-list » soit prise en compte dans l'élaboration des outils d'autorégulation envisagés sur le plan sous-régional.

¹⁶ Pour évoquer les actions de la CEEAC face aux discours de haine, il a proposé une communication utile intitulée « la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale et les discours de haine : à la recherche d'un agenda régional ».



Le Chef de service du MARAC a insisté sur cet enjeu en partageant aussi avec les participants des informations sur le contexte dans lequel la CEEAC a décidé d'inscrire cette problématique au cœur de ses priorités. Il a notamment évoqué « la prévalence des discours de haine dans le cadre des processus électoraux », même si les guerres civiles les favorisent également. « Avec un déficit significatif d'ancrage idéologique, plusieurs acteurs politiques et sociaux choisissent l'instrumentalisation des identités sociales comme mode préféré de mobilisation politique », explique-t-il, ajoutant : « les identités sociologiques étant, par essence, des concepts d'exclusion, il va de soi que les processus électoraux sont régulièrement émaillés de discours véhiculant la division, l'intolérance et la violence, bref les discours de haine ». Parmi les actions menées dans ce cadre, François Koko Sadiki a noté qu'en prévision des élections législatives et municipales de février 2020 au Cameroun et de l'élection présidentielle d'avril 2020 au Tchad, la Commission de la CEEAC avait organisé deux ateliers en janvier et février 2020 (à Yaoundé et à N'Djamena) sur le rôle des professionnels des médias dans la prévention et la lutte contre les discours de haine dans les processus électoraux¹⁷. L'intervenant a fait observer que ces ateliers ont permis, entre autres, d'attirer « l'attention des journalistes sur les dangers des discours de haine dans les médias classiques et dans les réseaux sociaux » ; et d'outiller « les associations de journalistes pour qu'elles jouent mieux leur rôle de promoteurs de la paix, de la sécurité et de la démocratie au Cameroun et au Tchad ». La présentation de François Koko Sadiki était la dernière d'une journée du 27 octobre 2021 riche et dense. La troisième journée était consacrée aux discussions sur la contribution des autres acteurs (socio-politiques et religieux) au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de lutte contre le discours de haine en Afrique centrale ainsi qu'aux réflexions sur les outils pour mieux prévenir la haine dans les médias.

XI - Lutte contre les discours haineux : contribution(s) de la communauté religieuse

Placé sous la modération du Professeur Alain Pangop (Université de Dschang)¹⁸, ce panel a été animé par Dr. Moubarak Mbombo Ibrahim¹⁹ et Monseigneur Dr. Michael Tchoumbou²⁰. Les deux leaders spirituels ont puisé dans leurs expériences personnelles et professionnelles pour enrichir la réflexion sur la question de la contribution de la communauté religieuse au développement et à la mise en œuvre d'une

¹⁷ L'orateur a indiqué que les ateliers de Yaoundé et de Ndjamenas ont été organisés avec l'appui technique de l'UNOCA et de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA).

¹⁸ Il était par ailleurs rapporteur général du Forum.

¹⁹ Grand Imam du Littoral, Président national de l'Union islamique du Cameroun.

²⁰ Vicaire épiscopal de Wouri VI, Curé de la paroisse Saint François Xavier d'Oyack, Douala.



stratégie régionale de lutte contre les discours de haine. Mais ils ont aussi et surtout tenu à souligner qu'il s'agit d'une préoccupation majeure pour toutes les confessions religieuses, d'autant plus qu'elles en sont aussi victimes. « Des courants extrémistes et intégristes qui sont nés au sein de nos religions excipent l'exclusion et la stigmatisation d'autres communautés de croyance, et animent ainsi l'intolérance et une impossible cohabitation pacifique dans nos sociétés », détaille le Président national de l'Union islamique du Cameroun (UIC). « Cela est sans doute lié à l'une des ramifications dévastatrices de la diversité d'opinions », ajoute-t-il, précisant que « ces déviances et dérapages sont [...] contraires aux valeurs morales, éthiques et spirituelles des religions ».

Au regard de la définition générale du discours de haine²¹, le Grand iman du Littoral affirme que l'environnement global dans lequel vivent les citoyens aujourd'hui est « pollué par ce nouveau gaz qui se propage bien plus facilement [...] à cause des réseaux sociaux ». S'inspirant du Coran, il a rappelé le rôle crucial des hommes et femmes des médias dans un tel contexte. Il a souligné la nécessité d'être « justes et véridiques dans leurs écrits ou leurs prises de parole ». Car, « souvent, il suffit d'une information tronquée ou fautive pour que la haine voire la violence s'installe durablement entre des personnes ». Le Grand Iman Moubarak Mbombo Ibrahim estime qu'au nom de la paix, tout doit être mis en œuvre pour « éviter d'en arriver là ». Un point de vue que partage son co-panéliste, Monseigneur Michael Tchoumbou. Se fondant sur sa perception de la couverture médiatique d'une rencontre organisée le 25 juillet 2018 à Douala à l'initiative du Cardinal Christian Tumi²², il a prié les uns et les autres de faire preuve de discernement dans le traitement de l'information, y compris en dépassionnant les débats. Il a aussi invité les médias à tourner le dos aux « attitudes, pratiques et omissions, distorsions des faits » ainsi qu'aux « faux procès d'intention qui ont favorisé et accompagné » la Radio des Mille collines au Rwanda. Il faudrait donc, selon lui, trouver une solution durable à la « crise éthique » qui mine le journalisme et la société toute entière.

Au total, l'approche théologique des pratiques médiatiques encourage de dénoncer, de déconstruire, de vider le discours de haine de tout son sens ; notamment par un écrit/récit équitable et empreint de bonne

²¹ « Une communication qui dénigre des personnes sur la base de leur appartenance à un groupe particulier ».

²² Selon l'orateur, la réunion avait pour but de « poser les jalons d'une future conférence anglophone pouvant contribuer à la fin de la guerre dans le Nord-Ouest et dans le Sud-Ouest du Cameroun ». Outre les représentants de l'église catholique, elle regroupait aussi les chefs religieux musulman et protestant « œuvrant dans les parties les plus touchées par cette crise ».



exhortation. Car, comme l'a expliqué Monseigneur Michael Tchoumbou, « le silence a ses ondes aussi, peut-être plus subtile et insidieuse que la Radio de Milles collines ».

Après des discussions fécondes avec les participants au sujet de l'accompagnement du combat médiatique que peuvent assurer les religieux dans la lutte contre la haine, on s'est accordés sur la place utile d'un journalisme de prévention qui peut être efficace si la parole est donnée à ceux qui ont de bonnes lucarnes. De manière spécifique, le Grand Iman du Littoral a par ailleurs affirmé qu'il « paraît urgent et impérieux de mettre l'accent sur l'éducation dans sa globalité et sa diversité ; la formation des leaders religieux aux TIC ; la formation morale et spirituelle et l'implication des leaders religieux à des cercles de prise de décisions politiques ».

Que peut-on attendre des autres composantes de la société ? Que peut faire l'Etat ?

XII - Lutte contre les discours haineux : contribution de l'Etat, des politiques, de la société civile

Mme Cyrille Rolande Bechon, Directrice exécutive de Nouveaux droits de l'homme/NDH, explore dans ce panel les mécanismes des médias-relais de la haine. En particulier, elle a entrepris de « questionner la société civile face au discours haineux », avant de mettre en relief ses interactions nécessaires avec les médias dans le cadre de la lutte contre ce phénomène. Dans une perspective préventive, elle estime que les « médias doivent [...] établir des critères stricts pour le choix des personnalités et autres invités de leurs différentes émissions ou articles ». Les patrons de presse devraient y veiller tout en travaillant aussi à l'amélioration des conditions de travail des journalistes, notamment en mettant un terme à leur précarité. Comme on l'a déjà vu plus haut, une telle mesure contribuerait à la lutte contre la corruption et la manipulation, facteurs souvent à l'origine de la diffusion des propos haineux par des journalistes « achetés » par certains acteurs politiques, entre autres.

Dans le même ordre d'idée, Mme Cyrille Rolande Bechon préconise la formation de journalistes au décodage des propos haineux. Et à ce sujet, elle estime que les organisations de la société civile (OSC) doivent « renforcer l'implication des journalistes dans leur programme de formation et d'éducation aux droits humains, à la prévention des conflits, à la citoyenneté, etc. ». En synergie avec les médias, elles (OSC) sont également encouragées à développer des mécanismes d'alerte précoce et un mécanisme de recours ainsi que des outils de veille et de monitoring des discours haineux. Des outils qui, selon l'oratrice, permettraient de « ressortir de manière régulière la tendance ou la perception à la hausse ou à la baisse du discours haineux en mettant en exergue les médias faisant des performances ou des reculs ». Dans



cette logique, les OSC « doivent fournir un soutien aux journalistes qui dénoncent les discours de haine ». De plus, ces deux composantes (OSC et médias) « doivent communiquer sur les sanctions prises pour combattre le discours de haine » afin de promouvoir la lutte contre l'impunité souvent observée dans ce domaine.

A cet égard, le rôle de l'Etat est crucial. Le Professeur Charly Gabriel Mbock s'y est penché en posant des questions montrant comment l'Etat peut devenir un instrument puissant où l'outil se substitue à l'utilisateur, et peut devenir un vecteur de haine. Il y confronte le civil et le civique. Là, on privilégie les honneurs au détriment de l'honneur, avec un vocabulaire zoologique manufacturé dans le milieu marécageux des acteurs politiques. Pour l'anthropologue camerounais, les organisations de la société civile sont des lieux où les femmes sont victimes de la phallocratie, avec un discours de ravalement dans les réseaux sociaux. Afin d'établir la responsabilité politique, il explique que le discours ne peut pas valablement combattre le discours de haine. Il faut donc combattre la haine en amont du discours de haine.

Plusieurs participants ont orienté ce combat vers l'éducation tant à la base que chez les adultes. Charly Gabriel Mbock a préconisé un recyclage des adultes à partir d'un alphabet nouveau qui ait un ancrage culturel. Comme le pouvoir n'est pas une substance, mais une relation de reconnaissance, le pouvoir politique devient alors une responsabilité énorme. Or, il est difficile de faire l'économie de la politique, là où le discours de la haine devient un fonds de commerce. Et c'est ce « fonds de commerce de la haine » qui a le plus attiré l'attention de la Professeure Viviane Biwolé de l'Université de Yaoundé II. Au cours d'un échange modéré par Mireille Muleka du Bureau conjoint de l'ONU aux Droits de l'Homme en RDC, elle a soutenu qu'on est en face d'un phénomène qui fait intervenir des « offreurs » et des « demandeurs » de la haine « laissant croire à l'existence d'un marché de la haine ». Le plus important, ajoute-t-elle, est alors de lui « trouver un contenu et d'en atténuer les effets ». Elle note que les médias jouent un rôle significatif dans l'amplification des discours haineux, considérés comme des « messages structurés rendus public et bien pensés à l'avance avec une volonté de stigmatiser, de violenter, de créer une hostilité violente, un ressentiment voire un affrontement ». Elle rappelle que l'avènement des réseaux sociaux a contribué à accentuer ce phénomène. Et malheureusement, leur « fonctionnement diffus ne permet pas toujours d'identifier les acteurs derrière les comptes web anonymes et jalousement protégés par les propriétaires de ces plateformes ». Ici, on peut alors se cacher ou se réfugier derrière son clavier



ou sa tablette pour distiller la haine « sans en être inquiété même lorsqu'il existe une législation répressive sur ce le sujet ».

Du point de vue du management et de la micro-économie qui est sa spécialité, Professeure Viviane Biwolé avance que le discours de haine est contagieux et utilise des influenceurs. Il faut une volonté politique pour en sortir par une chaîne des acteurs. Pour conclure, elle a indiqué que si les discours de haine prospèrent, c'est parce qu'il y a « des meneurs qui peuvent être des dirigeants d'entreprises, des politiques qui, de manière consciente ou pas, sont des demandeurs de haine ». Ces derniers, précise-t-elle, « pourraient alors entraîner les journalistes, offreurs de la haine à travers leur plateforme (médias) et de leur pouvoir d'influence ». Pour éradiquer le phénomène, l'universitaire estime qu'il y a une seule thérapie fiable : agir simultanément sur l'offre et la demande de la haine.

XIII - Mise en place d'une plateforme pour la paix et le développement durable en Afrique centrale

Quoi qu'il en soit, et comme cela a été déjà souligné au fil des interventions, les hommes et les femmes de médias ont besoin d'outils efficaces pouvant leur permettre de prévenir la haine dans différents supports et de lutter contre ce fléau. L'une des ambitions du Forum était du reste de favoriser l'élaboration et l'adoption de ces outils, y compris un code éthique et un guide pratique applicable aux médias de l'Afrique centrale. Des projets de textes y relatifs ont été présentés par M. Beboulé Fils, Consultant et Doctorant en science politique, et M. Ngoran Evaristus, Consultant en droits de l'homme. Ces documents techniques²³ ont été amendés et endossés par les participants (Cf. Annexes I et II). Ces derniers ont par la suite été répartis dans trois groupes pour approfondir la réflexion sur des questions spécifiques et analyser les facteurs qui poussent les journalistes à promouvoir les discours de haine à travers des supports pourtant censés fournir une information de qualité aux citoyens et contribuer à leur éducation. Sous l'encadrement du Professeur Alain Pangop et Haman Mana, ils ont également formulé des recommandations concrètes sur les voies et moyens à déployer pour faire face aux défis identifiés ou pour mettre fin à ces pratiques auxquelles certains se livrent malheureusement en toute connaissance de cause, parfois, en toute impunité. Des éléments pour une stratégie régionale ont ainsi été dégagés (Cf. Annexe III).

²³ Ces documents ont été préparés sous la houlette du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale. L'UNESCO et les autres entités onusiennes concernées devraient continuer le travail de mise en forme de ces outils, y compris en veillant à ce qu'ils tiennent compte de la *check list* ah doc développée en 2020 par des agences de l'ONU.



Déterminés à assurer un suivi rigoureux des engagements pris, les participants ont décidé, le 29 octobre 2021, de mettre en place une « Plateforme des Organisations des professionnels des médias pour la paix et le développement durable en Afrique centrale ». La lutte contre les discours de haine fait partie des priorités de cette Plateforme. L'une de ses démarches consiste en effet à mener des actions visant à « éviter, à freiner et à combattre vigoureusement la montée [de ce fléau] dans les médias et sur les réseaux sociaux », selon la « Déclaration de Douala » annonçant sa création. Les participants ont procédé à la mise sur pied d'un groupe de travail avec pour mission d'animer quotidiennement la plateforme et de proposer ses textes de base au cours d'une Assemblée générale dans un délai d'un mois (Cf. Annexe IV).

OBSERVATIONS GENERALES ET PERSPECTIVES

Le Forum de Douala a été marqué par l'adoption des recommandations concrètes et des outils importants en matière de prévention et de lutte contre les discours de haine dans les médias en Afrique centrale. Les représentants des associations de journalistes présents dans la capitale économique du Cameroun se sont ainsi engagés à mettre résolument la liberté d'expression au service de la paix, notamment à travers des productions médiatiques privilégiant les critiques constructives. La création d'une « Plateforme des organisations des professionnels des médias pour la paix et le développement durable en Afrique centrale » participe de cette démarche. Elle fait partie des résultats palpables et immédiats de cette rencontre. « Nous sommes satisfaits par la pertinence des recommandations. Elles reflètent l'essentiel des préoccupations soulevées lors des débats et proposent des pistes de réflexion sur les solutions envisageables », a affirmé Mme Marilyn Ngum Fru, Conseillère politique principale/UNOCA, dans un message lu au nom des organisateurs lors de la cérémonie de clôture²⁴.

La fiche d'évaluation remplie par les participants à l'issue des travaux renseigne également que le Forum, qui a duré quatre jours, a répondu à leurs attentes. « J'ai aimé toutes les interventions. Elles traduisent en effet le souci de chacun de promouvoir la culture de la paix et du développement à travers les médias. On doit absolument multiplier de telles initiatives pour lutter contre la haine. Je suis content d'avoir participé à ce forum. Je tiens à répercuter ce que j'ai appris au niveau de la corporation », résume l'un d'eux. Et comme plusieurs autres participants, il estime qu'un travail important reste à faire en direction des nouveaux médias, des réseaux sociaux et des diffuseurs de contenu. « Ils sont devenus incontrôlables et ingérables. Leur mode opératoire s'apparente avec l'anarchie. Il faut aussi un grand travail d'éducation aux médias », explique-t-il. Dans le mot lu au nom des participants à la clôture du Forum, M. Jean-Fernand Koena, Vice-président de l'Union des journalistes de Centrafrique (UJCA), avait déjà insisté sur cette question. « Nous recommandons des organisateurs et des Etats que ce type

²⁴ Cette cérémonie a été présidée par M. Gervais Bindzi, Ministre plénipotentiaire, Chef d'antenne protocolaire et consulaire du Ministère des Relations extérieures à Douala. Elle a été marquée, entre autres, par la remise des attestations aux participants.



d'initiative soit renouvelée, non seulement à l'endroit des journalistes, blogueurs mais également à l'intention d'autres acteurs et utilisateurs des réseaux sociaux », avait-il signalé. Autrement dit, outre le Forum annoncé à N'Djamena (Tchad) à l'intention des régulateurs, il conviendrait d'en tenir un autre (médias en ligne et réseaux sociaux) avant l'étape finale de Kinshasa (RDC)²⁵. Objectif : élargir le débat et aller en profondeur sur certaines questions afin de répondre de manière holistique aux impératifs de cohésion nationale et de paix dans la sous-région.



Cette approche est en phase avec celle de la Commission de la CEEAC, partenaire stratégique dans l'organisation de ces forums. Son implication dans leur mise en œuvre traduit sa détermination à faire face aux discours de haine, un phénomène dont elle mesure l'impact négatif sur la paix sociale. M. Gervais Bindzi, Ministre plénipotentiaire, Chef de l'antenne protocolaire et consulaire du Ministère des Relations extérieures à Douala, s'est attardé sur cet aspect dans son discours de clôture. « Il est évident que les discours de haine constituent un véritable danger pour nos Etats et ont fait le lit des crimes atroces commis dans plusieurs régions du monde », a-t-il souligné. Le représentant du gouvernement a reconnu que « la propagation en ligne de l'intolérance, qui mène souvent au discours d'incitation à la haine, est l'un des plus graves défis qui se posent aux médias et aux décideurs politiques ». Dans ce contexte, le

²⁵ Elle devrait regrouper les médias, les régulateurs et d'autres acteurs clés pour peaufiner et adopter une stratégie régionale. Les dates de ces Forums n'ont pas encore été fixées.



diplomate camerounais a insisté sur l'urgence, pour les acteurs du monde des médias, « de renforcer les mécanismes assurant la responsabilité des médias et d'adopter ou de mettre sur pied des mécanismes d'autorégulation afin de garantir l'application de normes et des codes, qui devront eux-mêmes répondre aux exigences d'un environnement médiatique convergent, en particulier en matière de communications en ligne ». Le Code éthique et le guide pratique adoptés par les participants au Forum de Douala répond sans doute à ces orientations²⁶. Bien appliqués, ces outils permettront de développer et de promouvoir les bonnes pratiques contre le discours de haine. Les journalistes sont ainsi interpellés par rapport à leur responsabilité sociale, contre partie de la liberté d'expression. Citant Mme Michael Jean, ancienne Secrétaire Générale de la Francophonie, M. Gervais Bindzi fait du reste observer que « la lutte contre les discours de haine dans les médias [...] apparaît comme une limite raisonnable de la liberté d'expression justifiée par la défense de la liberté d'expression elle-même ».



Dans le même ordre d'idées, il est important de rappeler les clarifications du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA, M. François Louncény Fall, lors de la cérémonie d'ouverture officielle du Forum le 26 octobre 2021. Il a tenu à préciser que « les mesures prises pour lutter contre les discours de haine ne doivent pas avoir pour objet ou pour conséquence de restreindre l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse, que les Nations Unies considèrent comme les piliers de toute société libre et démocratique ». Et dans cet esprit, le Chef de l'UNOCA a fait référence aux propos fort significatifs du Secrétaire général António Guterres sur ce sujet crucial : « faire face aux discours de haine ne consiste pas à limiter ou à interdire la liberté d'expression, mais à empêcher que ces discours n'en viennent à prendre des proportions plus dangereuses, notamment sous la forme de l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence, ce que le droit international interdit ».

L'UNOCA et ses partenaires ont pris la résolution de continuer à œuvrer dans ce sens, y compris en renforçant la *task force*²⁷ mise en place dans le cadre de l'organisation du Forum de Douala et en soutenant la mise en œuvre des recommandations issues des travaux. Il s'agit, comme l'ont dit les organisateurs dans leur message à la clôture du Forum, de poursuivre des efforts « visant à construire et à promouvoir une société où règnent l'Amour et la paix ».

²⁶ Il est aussi important de signaler l'option prise par les participants d'instaurer un « Prix pour les professionnels des médias en Afrique centrale en vue de primer les meilleurs contenus contre les discours de haine ».

²⁷ Elle est actuellement placée sous la responsabilité de Norbert N. Ouendji, Responsable de l'Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique de l'UNOCA. Des groupes WhatsApp ont été créés pour partager des idées, des documents et autres outils pertinents pouvant permettre de consolider les acquis du Forum de Douala, soutenir les initiatives en faveur de la prévention et de la lutte contre les discours de haine et poursuivre les efforts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU contre ce phénomène. Ces groupes intègrent non seulement les fonctionnaires des Nations Unies mais aussi leurs partenaires (CEEAC) ainsi que des représentants des médias et autres parties prenantes.



ANNEXE I - CODE ETHIQUE DES JOURNALISTES DE L'AFRIQUE CENTRALE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS HAINEUX DANS LES MEDIAS ET LES RESEAUX SOCIAUX

Cette Commission était placée sous la modération de Thierry Eba (Syndicat national des journalistes du Cameroun). La fonction de rapporteur a été confiée à Chimène Sandra Ndouna (Association des professionnels de l'information et de la communication du Gabon). Sept autres personnes²⁸ faisaient partie du groupe qui a travaillé sur le Code adopté le 29 octobre 2021. Il comporte dix points qui s'inspirent de la plupart des textes encadrant la profession de journaliste, y compris ceux portant sur la morale de ce métier :

- 1 - Le journaliste doit s'astreindre à rechercher la vérité et à la restituer tout au long du processus de production de l'information en toute honnêteté.
- 2 - Le journaliste doit diffuser une information qui respecte la dignité de l'homme et des groupes sociologiques.
- 3 - Le journaliste doit s'abstenir de faire l'apologie de la violence et de la haine.
- 4 - Le journaliste ne doit pas céder à la manipulation.
- 5 - Le journaliste doit œuvrer pour la paix et la stabilité sociales.
- 6 - Le journaliste doit refuser d'être un instrument de relais de discours de propagande.
- 7 - Le journaliste doit refuser l'achat des consciences.
- 8 - Le journaliste doit faire valoir sa clause de conscience dans l'exercice de ses fonctions.
- 9 - Le journaliste doit faire recours aux méthodes loyales dans la recherche de l'information.
- 10 - Le journaliste doit assumer la responsabilité de ses écrits.

Adopté le 29 octobre 2021, à Douala, Cameroun

²⁸ Beboule Beboule Beyir Le fils, Ngwane Hansel, Abbas Mahamoud Tahir, Francis Ajumane, Etondi Akoa, Théodore Tchopa, Nagala Desmond Ngala



ANNEXE II - GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS D'AFRIQUE CENTRALE

La commission chargée de finaliser le guide pratique contre la haine dans les médias a été présidée par Njikam Janvier, Secrétaire général de l'Union de la presse francophone (UPF)/Cameroun. Elle comportait deux rapporteurs (Nshimyumukiza Janvier et Bessala Simon- Pierre) et cinq membres²⁹. Dix éléments principaux constituent l'essentiel de ce qu'il faut retenir du contenu du guide proposé :

- 1 - Produire des contenus qui promeuvent des valeurs de la paix
- 2 - Toujours vérifier avant de publier pour éviter des censures abusives
- 3 - Veiller au respect des règles déontologiques et éthiques de la profession
- 4 - Signaler systématiquement tous les contenus haineux sur les réseaux sociaux
- 5 - Maîtriser les instruments légaux qui combattent les discours haineux
- 6 - Etablir une politique interne de lutte contre les discours de haine au sein de chaque entreprise médiatique
- 7 - Renforcer régulièrement les capacités des professionnels des médias sur les discours de haine et les concepts y relatifs
- 8 - Recadrer les intervenants lors des émissions (radio, TV, Web), avant et pendant le programme afin d'éviter la promotion des discours haineux
- 9 - Travailler régulièrement avec des leaders d'opinion dans la lutte contre les discours de haine
- 10 - Eviter de succomber à l'instrumentalisation

Recommandations par rapport au code éthique et au guide pratique

- ▶ Créer un comité de monitoring sous-régional pour la lutte contre les discours de haine
- ▶ Introduire l'éducation aux médias axée sur la promotion de la paix et le bon usage des réseaux sociaux dans les établissements scolaires
- ▶ Organiser, dans chaque pays de la sous- région Afrique centrale, des ateliers de formation et de renforcement des capacités des professionnels des médias dans la lutte contre le discours de haine
- ▶ Plaider pour l'adoption et le renforcement des lois qui pénalisent le discours de haine
- ▶ Renforcer la collaboration entre des agences du Système des Nations Unies et des organisations sous-régionales
- ▶ Plaider pour la vulgarisation du guide et du code éthique pour l'ensemble des professionnels des médias de la sous-région

Adopté le 29 octobre 2021, à Douala, Cameroun

²⁹ Akonlo Ngupa Isidore, Bissonng Tchomko Pecky, Mveng Suzanne, Sebastiao Inacio Junior et Ngoran Evaristus Junior.



ANNEXE III : RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA STRATEGIE REGIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE EN AFRIQUE CENTRALE

La commission qui a réfléchi sur les éléments constitutifs d'une approche régionale de la lutte contre le discours de haine était présidée par Gaby Kuba Bekanga, Président de l'Union nationale de la presse congolaise (UNPC/RDC). Marie-Noëlle Guichi (Association de la presse économique du Cameroun) était rapporteure de ce groupe qui comptait cinq membres³⁰ soutenus par deux fonctionnaires de l'ONU³¹. Globalement, il en ressort les recommandations ci-après :

- 1 - Mise en place d'une Plateforme des organisations des professionnels des médias pour la paix et le développement durable en Afrique centrale ;
- 2 - Organisation de sessions périodiques et annuelles d'éducation des professionnels des médias et échanges de bonnes pratiques à l'utilisation des TIC/réseaux sociaux contre les discours de haine ;
- 3 - Elaboration par la Plateforme des organisations des professionnels des médias pour la paix et le développement durable en Afrique centrale, d'un code d'éthique et de déontologie pour les journalistes de la sous-région Afrique centrale ;
- 4 - Apporter un appui financier aux organisations membres de la plateforme, pour susciter l'émulation, en vue de la production de contenus visant l'atténuation des discours de haine dans les médias ;
- 5 - Plaidoyer pour le renforcement du soutien des Etats (encore appelé aide publique) aux organisations des professionnels de médias ;
- 6 - Appui des agences techniques des Nations Unies à la définition d'une étude multisectorielle sur les causes endogènes des discours de haine dans les pays de la sous-région ;
- 7 - Création au sein de la plateforme, d'un mécanisme d'autorégulation et d'alerte régional avec des représentations nationales, sur les discours de haine dans les médias ;
- 8 - Sanction contre les journalistes et les auteurs de publications faisant l'apologie de la haine (indexer ce contenu, appliquer la charte régionale contre ce journaliste ;
- 9 - Mise en place d'un index trimestriel des publications faisant l'apologie de la haine et des publications faisant la promotion de la paix ; et instauration d'un prix pour les professionnels des médias en Afrique centrale en vue de primer les meilleurs contenus contre les discours de haine ;
- 10 - Production annuelle et popularisation d'un lexique de mots de haine à proscrire dans la sous-région Afrique centrale.

Adopté le 29 octobre 2021, à Douala, Cameroun

³⁰ Tarhyan Enowbikah Tabe, Rugero Roland Lewis, Boris Christian Zoo, Ngue Kend Mathurin et Nsom Binda Claudia.

³¹ Ngapna J. Halidou et Eddy Patrick Donkeng,



ANNEXE IV - DECLARATION DE DOUALA

Création d'une Plateforme des organisations des professionnels des médias pour la paix et le développement durable en Afrique centrale

Réunis à Douala, au Cameroun, du 26 au 29 octobre 2021, dans le cadre d'un Forum régional de sensibilisation et de renforcement des capacités des médias et des organes de régulation de la communication sur la prévention des conflits liés aux discours de haine et la lutte contre ce phénomène en Afrique centrale, les participants ont décidé de la création d'une **Plateforme des organisations des professionnels des médias pour la paix et le développement durable en Afrique centrale**.

L'objectif principal de cette plateforme est de servir de cadre d'échanges, de partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que des contenus et de réflexion autour des questions relatives à la paix et au développement durable en Afrique centrale. Dans cette perspective, elle mettra un accent particulier sur les actions visant à éviter, à freiner et à combattre vigoureusement la montée des discours de la haine dans les médias et sur les réseaux sociaux. Les participants ont procédé à la mise sur pied d'un groupe de travail avec pour mission d'animer quotidiennement la plateforme et de proposer les textes de base de ladite plateforme. Il est composé d'un coordonnateur, d'un coordonnateur adjoint, d'un rapporteur, d'un rapporteur adjoint et de cinq membres :

Noms	Fonction dans la plateforme	Observations
Tarhyang Enowbikah Tabe	Coordonnateur	Directeur exécutif l'Association camerounaise des professionnels des médias
Chimène Sandra Ndouna	Coordonnatrice adjointe	Association des professionnels de l'information et de la communication du Gabon
Jean-Fernand Koena	Rapporteur	Vice-président de l'Union des journalistes de Centrafrique (UJCA)
Marie-Noëlle Guichi	Rapporteuse adjointe	Membre fondatrice de l'Association de la presse économique du Cameroun
Gaby Kuba Bekanga	Membre	Président de l'Union nationale de la presse congolaise / RD Congo
Abbas Mahamoud Tahir	Membre	Président de l'Union des journalistes tchadiens et SG de l'Union des journalistes des pays du Sahel
Janvier P. Nshimyumukiza	Membre	Secrétaire général de l'Association des journalistes rwandais
Sebastião Inacio Junior	Membre	Vice-président du Réseau des communicateurs de la CEEAC (Angola)
Roland Lewis Rugero	Membre	Association des Éditeurs du Jimbere magazine du Burundi

Une Assemblée générale d'adoption des textes de base de la plateforme sera organisée dans un délai d'un mois. Elle sera suivie par la mise en place d'un bureau exécutif pour la conduite des activités de la plateforme.

Les participants ont saisi cette occasion pour exprimer leur gratitude au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et à la Commission de la CEEAC qui ont co-organisé le Forum de Douala. Ils ont également salué le rôle joué par tous les partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre et à la réussite de cette importante rencontre. Outre le Gouvernement camerounais, il s'agit notamment du Bureau Afrique centrale de l'UNESCO, du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC, du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Par ailleurs, les participants ont tenu à apprécier la qualité des discussions et la richesse des interventions des experts mobilisés ainsi que la profondeur des interpellations du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale dans son discours d'ouverture des travaux le 26 octobre. Ils ont enfin lancé un appel afin que l'UNOCA et la Commission de la CEEAC ainsi que les autres entités onusiennes concernées leur apportent le soutien nécessaire à la réalisation de leurs objectifs.

Fait à Douala, le 29 octobre 2021

Les participants





ANNEXE V : LISTE DES PARTICIPANTS

I - MEDIAS ET ACTEURS DES RESEAUX SOCIAUX

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	PAYS
1	SEBASTIAO JUNIOR	Réseau des communicateurs de la CEEAC	ANGOLA
2	ROLAND LEWIS RUGERO	Association des Editeurs du Magazine Jimbere	BURUNDI
3	BECKY BISSONG	Association des Femmes des médias du Cameroun	CAMEROUN
4	TARHYANG ENOWBIKAH TABE	Association des Professionnels des médias du Cameroun/Cameroon Association of Media Professionals (CAMP)	
5	MBOMENDENG EBA Thierry	Syndicat national des journalistes du Cameroun	
6	GUICHI MARIE-NOELLE	Association de la presse économique/Réseau des journalistes TIC & Télécoms du Cameroun	
7	SUZANNE MVENG	Association des blogueurs du Cameroun	
8	NJIKAM JANVIER	Union de la presse francophone/Cameroun	
9	ISIDORE NGUPA AKONLO	Association des journalistes du Commonwealth/Commonwealth Journalists Association (CJA)	
10	NGALA DESMOND	DefyHateNow Cameroun	
11	BESSALA SIMON-PIERRE	Association Eduk-média	
12	FRANCIS AJUMANE	Association camerounaise des journalistes anglophones/Cameroon Association of English-Speaking Journalists (CAMASEJ)	
13	JEAN-FERNAND KOENA	Union des journalistes de la RCA	République centrafricaine
14	GABY KUBA BEKANGA	Union Nationale de la Presse du Congo	RD Congo (RDC)
15	CHIMENE SANDRA NDOUNA	Association des professionnels de l'information et de la communication du Gabon	GABON
16	JANVIER NSHIMYUMUKIZA	Association des journalistes du Rwanda	RWANDA
17	ABBAS MAHAMOUD TAHIR	Union des journalistes tchadiens	TCHAD

II – PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX ET INSTITUTIONNELS DU CAMEROUN

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS	OBSERVATIONS
1	Gervais Edmond Bindzi	Ministère des Relations extérieures (MINREX)	Ministre plénipotentiaire, Chef d'antenne protocolaire et consulaire de Douala. A présidé la cérémonie de clôture au nom du gouvernement
2	Moungui Medi Lasconi	Ministère des Relations extérieures (MINREX)	Chef des organes des Nations Unies
3	Moukoko née Djin Soppo	Ministère de la Communication (MINCOM)	Déléguée régionale de la Communication pour le Littoral



4	Nson Binda Claudia	Ministère de la Communication (MINCOM)	Programmeur au Service de l'ingénierie de la Communication à la Délégation régionale de la Communication pour le Littoral à Douala
5	Boris Christian ZO'O	Ministère de la Jeunesse et de l'Education civique	
6	Etoundi Akoa	Conseil national de la communication	Cadre au Département juridique
7	Ngwane Hansel	Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme	

III – ORGANISATEURS

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS	FONCTIONS	OBSERVATIONS
CEREMONIE D'OUVERTURE ET SESSION INTRODUCTIVE				
1	François Louncény Fall	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)	Représentant spécial/Chef de l'UNOCA	A procédé à l'ouverture officielle du Forum
2	Salah Khaled	Bureau Afrique centrale de l'UNESCO	Directeur régional	
3	Marlène Nzengou	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)	Assistante spéciale du Représentant spécial	
ORGANISATION GENERALE ET SUIVI DES TRAVAUX				
1	Placide bouanga Ndinga	Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)	Chef de service de la Communication	Membre de l'équipe de coordination
2	Koko François Sadiki	Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)	Chef de service Analyse et Evaluation	Membre de l'équipe de coordination



3	Marilyn Ngum Fru	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)	Conseillère politique principale	Membre de l'équipe de coordination
4	Samperode Mba Allogho	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)	Administrateur national/Information publique	Secrétariat et Communication
5	Axelle Dzikongo	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)	Assistante administrative	Secrétariat et Accueil
6	Ibrahim Edang	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)	Assistant aux Voyages	Soutien logistique
7	Dany Balepe	Mission multidimensionnelle intégrée de l'ONU pour la stabilisation en RCA (MINUSCA)	Web Assistant	Comité d'organisation/ Représentant de la Division de la Communication stratégique et de l'Information publique
8	Sylvestre Pakabomba	Mission multidimensionnelle intégrée de l'ONU pour la stabilisation en RCA (MINUSCA)	Spécialiste des Droits de l'homme, Coordonnateur de l'Unité Justice transitionnelle et Appui aux institutions	Comité d'organisation/Représentant de la Division des Droits de l'homme
9	Pamela Lubaki Kheya	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO)	Assistante/Unité de sensibilisation	Comité d'organisation/Représentante de la Division de la Communication stratégique et de l'Information publique
10	Mokni Najib	Bureau Afrique centrale de l'UNESCO	Chef du Programme Communication et Information	Comité d'organisation/Point focal
11	Eddy P. Dongmo Donkeng	Bureau Afrique centrale de l'UNESCO	Chargé de l'Information publique	Comité d'organisation/Assistance technique
12	Halidou Ngapna Jukoughouo	Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC (BCNUDH)	Coordonnateur de l'Unité Rapport et Enquêtes	Comité d'organisation/Point focal
13	Mireille Muleka Mulumba	Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC (BCNUDH)	Associée aux Droits de l'homme, Unité Renforcement institutionnel et réformes	Comité d'organisation/Point focale



14	Abdoulaye Traore	Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale	Conseiller régional Droits de l'homme et Démocratie	Comité d'organisation/Point focal
15	Alain B. Kamdem Souop	Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale	Unité Information, Communication et Plaidoyer	Comité d'organisation/Assistance technique
16	Norbert N. Ouendji	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)	Responsable de l'Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique	Coordonnateur général du Forum

